

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE

ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. X

1 NOVEMBRE 1911

No. 21

Ce numéro contient vingt pages.

SOMMAIRE—Le sacre de S. G. Mgr O.-E. Mathieu.—Bénédictio du premier abbé dé l'abbaye de Muenster, Sask.—Le vice-roi—Faisons dire des messes—Lettre de Mgr Taché à Mgr Lafèche—L'Oeuvre du Bon Pasteur—Le grain de blé—Le personnel du Collège de Saint-Boniface—Les leçons d'un procès—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

LE SACRE DE S. G. MGR O.-E. MATHIEU.

Le sacre de S. G. Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, évêque élu de Régina, est fixé au 5 novembre. Il aura lieu dans la basilique de Québec. Le prélat consécrateur sera S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, assisté de NN. SS. les Archevêques de Saint-Boniface et de Montréal. Prêtres, religieux, religieuses et fidèles des deux diocèses de Saint-Boniface et de Régina seront heureux de s'unir d'esprit et de cœur à la touchante cérémonie et de prier pour l'évêque consacré.

Les bulles pontificales sont arrivés à Québec le 13 octobre. Elles sont au nombre de quatre.

La première et la principale bulle est adressée à S. G. Mgr Mathieu lui-même en ces termes: **PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, À NOTRE FILS BIEN-AIMÉ OLIVIER ELZÉAR MATHIEU...** Dans ce document, le Saint-Père rappelle le pouvoir de juridiction suprême du Pontife Romain sur l'Eglise universelle. C'est en vertu de cette autorité apostolique que Sa Sainteté a nommé Mgr Mathieu au siège épiscopal de Régina, dont le Pape rappelle la création en 1910. Le Souverain Pontife impose aussi à Mgr Mathieu, comme il le fait à tous les évêques élus, l'obligation de faire une profession de foi solennelle entre les mains d'un évêque en communion avec le Saint-Siège, que Mgr Mathieu est laissé libre de choisir à son gré. Cette profession de foi devra être signée à la fois par l'évêque élu de Régina et par le prélat entre les mains duquel Mgr Mathieu l'aura prononcée et adressée au Souverain Pontife avant six mois. Cette bulle porte la date du 21 juillet 1911, est signée par S. E. le